

mouvoir la recherche-développement et d'aider les petites entreprises.

Qu'en est-il pour vous?

Si vous êtes un investisseur ou un fabricant canadien, l'Accord garantira votre accès au marché américain et vous protégera face aux pratiques déloyales de vos concurrents aux États-Unis. Vous pourrez soumettre les affaires de dumping et de droits compensatoires à un groupe impartial, ce qui évitera les décisions unilatérales et partiales.

- Le mécanisme de règlement des différends aura un effet dissuasif, éliminera les poursuites injustifiées et réduira le nombre de plaintes.
- L'Accord prévoit des délais précis pour le règlement des différends afin que le problème soit traité rapidement. En outre, ce mécanisme remplacera la procédure de dernier recours aux tribunaux américains.

AGRICULTURE

Ce que nous avons obtenu

- Les droits de douane seront éliminés sur une période de 10 ans.
- L'Accord soustrait le Canada aux lois américaines sur les importations de viande de boeuf et de veau.
- L'Accord empêchera les Américains de subventionner leurs exportations de produits agricoles au Canada.
- Les États-Unis ne pourront invoquer les règlements techniques ou utiliser des obstacles déguisés au commerce.

Ce que nous avons conservé

- Durant les 20 prochaines années, le Canada pourra rétablir provisoirement ses droits de douane sur les fruits et légumes frais pour contrer la concurrence américaine.
- Nous avons conservé nos offices de commercialisation des produits agricoles et nous pouvons en créer d'autres.

Qu'en est-il pour vous?

- À l'heure actuelle, les Canadiens exportent chaque année aux États-Unis pour près de 4 milliards de dollars de viandes, de bétail, de céréales, d'oléagi-